

## **Assemblée ordinaire du Cercle électoral du Jura bernois de la Caisse d'assurance du corps enseignant bernois (CACEB) le mercredi 22 avril 2015 à 17 heures à l'Ecole Primaire de Tavannes**

**Présidence** : M. Alain Jobé, président

**Présences** : une dizaine de membres et 2 invités:  
Aurèle Schleppey (CA CACEB) et Jörg Fritschi, secrétaire de l'AD CACEB

**Excusés** : Mme Gertrud Hachen  
et MM. Jürg Oesch et Stefan Wacker (CA CACEB)  
Mme Renée-Claire Voirol, M. Henri Baumgartner,

### **1. Souhais de bienvenue, organisation**

Le nouveau président, Alain Jobé, salue l'assistance et explique que les personnes qui ont été élues en 2014 fonctionnent maintenant, mais devraient être renommées l'an prochain à cause du nouveau règlement. Il présente Peter Gasser, délégué, Hans Bexkens, secrétaire et Francis Baour, vice-président de l'assemblée des délégués CACEB.

Il salue les représentants de la CACEB, Claude Jeandupeux, ancien secrétaire et Thierry Porée, ancien président.

### **2. Procès-verbal de la dernière assemblée électorale**

Le procès-verbal est adopté sans modification avec les remerciements à son auteur.

Aurèle Schleppey souligne spécialement la grande qualité du travail.

### **3. Elections (éventuelles)**

Aucune

#### **4a. Nouveau Règlement d'organisation pour L'AD (ROAD-CACEB)**

Avant les explications concernant la LPCP et les règlements de la CACEB, Aurèle Schleppey présente la situation financière actuelle de la CACEB.

Légère diminution du nombre de membres actifs en partie due à un nombre de retraites anticipées accrues à cause du changement de loi. 541 personnes ont pris leur retraite l'année passée.

La fortune a augmenté à 6,3 milliards frs, le rendement a été de 8,9 % en 2014.

Le capital de prévoyance a dû être augmenté parce qu'il y a toujours plus de retraités.

Au 1<sup>e</sup> janvier 2015, il faut 2,29 actifs par retraité pour équilibrer les finances. Il y a 20 ans c'était 4 pour 1!

La sous couverture se monte à environ 1 milliard. La reconnaissance de dette du canton est de 455 millions.

Le degré de couverture est monté de 85,8% à 91,88%.

Il évoque le 15 janvier (décision de la BNS de supprimer le taux plancher) et les possibilités pour 2015: Grexit, le franc fort, taux d'intérêt négatifs, il est pessimiste.

Il annonce des hypothèques auprès de la CACEB à 1,1% sur 10 ans!

Le taux de conversion actuel 6,8% obligatoire, CACEB 5,58! A cause d'un mélange de obligatoire et sur-obligatoire. Le taux technique reste à 3%.

Présentation PowerPoint concernant les changements de la nouvelle loi sur les caisses de pension cantonales (LCPC).

Le président AJ explique au préalable que, à cause du changement de loi, en janvier 2015, la CACEB a dû changer ses règlements.

Commentaires sur la LCPC:

Article 30: pose un problème d'interprétation juridique. L'autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et de fondations dit que les personnes assurées sont des personnes actives, donc non-retraitées, avis partagé par le Conseil exécutif! Conséquence : les personnes retraitées ne peuvent plus être élues dans les organes de la CACEB, ni donner leur avis! Si malgré tout un retraité participe "illégalement et en violation du règlement" à une votation ou élection, cette élection sera partiellement entachée de nullité !

La CACEB semble unie pour défendre le point de vue que les assurés sont autant les actifs que les retraités. Peter Gasser demande si on pouvait faire quelque chose en déposant une motion. Jörg Fritschi répond que les bureaux des deux caisses de pension d'état ont engagé CHF 10'000.- pour obtenir des avis de droits et il paraît qu'il soit possible de faire quelque chose pour les retraités. Il y aurait une différence entre la loi fédérale et cantonale !

## CACEB: PROCES-VERBAL

Article 31: la période de fonction de délégués reste à quatre ans.

Article 32: pas de problèmes particulier.

AJ explique qu'on a 14 jours jusqu'au 6 mai pour faire part au bureau de l'AD de nos modifications éventuelles. Le 20 mai l'AD statuera et le 17 juin la commission administrative va adopter la proposition de l'AD et le 22 juin l'autorité bernoise de surveillance va contrôler la légitimité et /ou légalité de ces documents.

Présentation du ROAD-CACEB:(règlement d'organisation pour l'AD-CACEB)

Art. 2: accès libre, ras

Art. 3: ras

Art: 5: AD compte 60 membres, pas problématique, on descend de 80 à 60, donc!

Art. 6 et 7 ras

Art. 8: ras

Art. 9, 10 et 11

Art. 12: texte incompréhensible! PG propose "le délégué vote librement".

Accepté par l'assemblée.

Art.13 et 14: ras

Art. 15 et 16: ras

Art.17, 18 et 19: ras

Art. 20: ras

Art.21, 22:ras

Art. 23: Eligibilité : très peu de personnes correspondent au profil de compétences de l'Annexe 1: AJ explique que ce pourrait être l'échappatoire pour les retraités!

PG propose une modification de l'article 23: « sont éligibles les assurés de la CACEB ou les autres personnes, qui correspondent au profil de compétences de l'Annexe 1 ». L'assemblée donne son accord.

Annexe 1: PG: Ajouter: "Comprendre l'autre langue cantonale officielle"

Annexe 2:

Art. 4: PG: modification: "selon les règles cantonales" au lieu de " CHF 0.70 par kilomètre". Accepté par l'assemblée.

### **4b. Nouveau Règlement pour l'élection des délégués de la CACEB (READ-CACEB)**

## CACEB: PROCES-VERBAL

Art. 3: Discussion nourrie autour du lieu d'exercice et du droit de vote: est-ce que le domicile actuel ou le dernier lieu de travail fait fois pour déterminer le cercle électoral ?

Proposition: " Domicile ou dernier lieu de travail pour qui n'habite plus dans le canton." Accepté

Art. 5-11: ras

Art. 12: Cet article permet aux régions plus petites d'avoir plus de mandats par rapport à leurs tailles!

Accepté par assemblée à l'unanimité!

Art. 13-17: RAS

Art. 18-21: RAS

Art. 22: PG fait des commentaires positifs sur ces dispositions.

Art. 23,24,25,26 et 27: RAS

## 5. Ordre du jour de l'assemblée de la CACEB du 20 mai 2015

AJ présente l'ordre du jour de l'assemblée du 20 mai.

PG propose de remplacer le mot "requête" par le mot "motion".

## 6. Propositions à l'assemblée

### Règlement d'organisation...

Réunis en assemblée ordinaire le mercredi 22 avril 2015 à Tavannes, les membres du Cercle électoral du Jura bernois de la Caisse d'assurance du corps enseignant bernois (CACEB) proposent :

- Art. 12 : « **les délégués votent librement** » (coquille de trad. – en allemand « ohne Instruktion »)
- Art. 23 : « 1) Sont éligibles, les assurés (supprimé « actifs » comme en allemand) de la CACEB **ou** (remplace « et ») les autres personnes, qui correspondent au profil de compétences (coquille de trad.) de l'Annexe 1.
- Annexe 1 : Compétences : ajouter une nouvelle puce « **comprennent l'autre langue cantonale officielle** ».
- Annexe 2 : point 4 : indemnisation de déplacement : « ... il sera versé une **indemnité kilométrique selon les règles cantonales** (remplace « CHF 0.70 par kilomètre) pour le trajet aller et retour du domicile jusqu'à l'endroit de l'assemblée ou de la séance. »

### Règlement pour l'élection...

- Art. 3 : c) par les retraités dans le cercle électoral **de leur domicile, ou leur dernier lieu de travail s'ils sont domiciliés à l'extérieur du canton.**
- Art. 7 : « Le secrétaire n'a pas besoin d'être délégué. (coquille de trad.) »

### **Election de retraités ou non ?**

Nous demandons à l'AD de la CACEB de respecter la volonté exprimée lors de l'AD 2014 à propos de la motion 8.3, acceptée par 64 voix contre 2, soit de permettre aux assurés retraités d'être élus.

## **7. Informations**

Restructurations des cercles électoraux : AJ pose la question si on pourrait demander que les francophones de Bienne viennent dans le cercle Jura bernois, si un nouveau découpage des cercles devait se faire. Accepter à l'unanimité.  
Même sans modification: est-ce qu'on va demander que tous les francophones passent dans un cercle électoral francophone? Accepté à l'unanimité.  
Aurèle S. demande pourquoi on ne déposerait pas une motion.  
AJ: parce que il avait promis de faire seulement un sondage!  
PG. propose d'en parler le 12 mai au bureau de l'AD et en fonction de cela que les quatre délégués décident de déposer une motion. Accepté.

AJ montre le site du SEJB.

## **8. Divers**

AJ invite l'assistance à un petit apéritif et remercie tout le monde de leur présence.  
Fin de l'assemblée: 18h40

### CERCLE ELECTORAL DU JURA BERNOIS

Le président:

Le secrétaire:

Alain Jobé

Hans Bexkens